

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00440 Numéro SIREN : 440 606 606 Nom ou dénomination : A HARTRODT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2020 sous le numéro de dépôt 6874

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/6874

Déposant :

Nom/dénomination : A HARTRODT FRANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 440 606 606

N° gestion : 2002 B 00440



a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Avenue Général de Gaulle

Centre d'Activités de Rosny II

93110 ROSNY SOUS BOIS

440 606 606 RCS BOBIGNY

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

BILAN

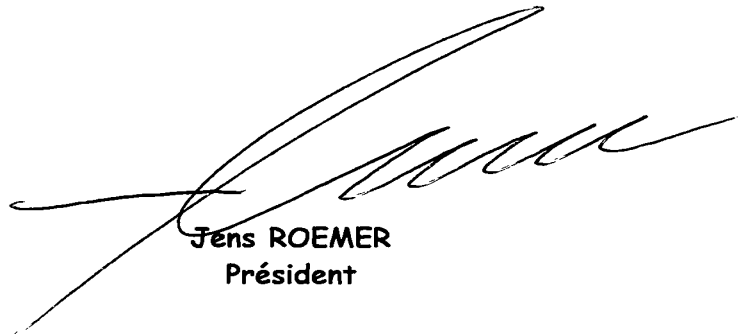
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,



Jens ROEMER
Président

A HARTRODT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 750 000 €

Siège social : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CTRE D'ACTIVITES DE ROSNY 2

93110 ROSNY SOUS BOIS

R.C.S : RCS BOBIGNY 440 606 606

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Siège social : 10 rue du général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

Etablissement secondaire : 10 rue du général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

Société d'Expertise Comptable : 10 rue du général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

Société de Commissariat aux comptes : 10 rue du général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

10 rue du général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

www.gestionphi.fr

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A HARTRODT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 13 février 2020 et amendés le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant les événements post-clôture, qui énonce les mesures prise pour assurer la continuité de son activité.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 avril 2020

GESTIONPHI



Bruno AUGUIER
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 356	14 891	3 465	6 930
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	212 618	151 657	60 961	23 984
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 420		13 420	13 350
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	264 994	166 548	98 447	64 865
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				22 699
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 734 040	111 194	1 622 845	1 621 065
Autres créances	94 858		94 858	114 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	312 731		312 731	534 524
Charges constatées d'avance (3)	24 548		24 548	22 182
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 166 178	111 194	2 054 983	2 315 104
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 431 172	277 742	2 153 430	2 379 969
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

21 rue Clément Marot 75008 PARIS

Tél 01 53 23 00 11

Mission d'établissement des comptes annuels / Voir le rapport de l'Expert Comptable

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 966	9 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	48 219	123 762
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-93 134	-75 543
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	715 051	808 185
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	360	463
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 266 772	1 318 800
Dettes fiscales et sociales	143 141	160 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 107	91 962
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 438 379	1 571 784
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 153 430	2 379 969
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 438 379	1 571 784
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	360	463
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

21 rue Clément Marot 75008 PARIS

Tél 01 53 23 00 11

Mission d'établissement des comptes annuels / Voir le rapport de l'Expert Comptable

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	979 157	6 509 802	7 488 959	8 417 654
Chiffre d'affaires net	979 157	6 509 802	7 488 959	8 417 654
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			8 641	7 884
Total produits d'exploitation (I)			7 497 600	8 426 538
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 609 964	7 443 944
Impôts, taxes et versements assimilés			45 249	36 718
Salaires et traitements			663 773	711 276
Charges sociales			258 354	274 673
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 811	13 725
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 059	45 412
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			7 602 210	8 525 748
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-104 610	-99 210
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 759	23 621
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			17 584	25 601
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			26 343	49 222
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			94	192
Différences négatives de change			19 773	25 363
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			19 867	25 555
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			6 476	23 667
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-98 134	-75 543

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	5 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 000	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	7 528 943	8 475 760
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 622 077	8 551 302
BENEFICE OU PERTE	-93 134	-75 543
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.HARTRODT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 153 430 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 93 134 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2020 et amendés le 23/03/2020 concernant les événements post-clôture par les dirigeants de l'exploitation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- Entreprises liées

Prestations administratives:

Facturées par A.HARTRODT Allemagne à A.HARTRODT France: 103 248 €

Prestations générales:

Facturées par A. HARTRODT France aux autres sociétés du groupe: 3 182 227 €

Facturées par A. HARTRODT Belgique à A. HARTRODT France : 72 199 €

Facturées par les sociétés du groupe à A. HARTRODT France : 742 595 € dont 247 818 € hors opérationnel

- Engagements

Retraite : la société applique les conditions de la convention collective en matière de retraite.

Les engagements retraite ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes annuels.

- Autres informations:

Société mère consolidante: La société A.HARTRODT Midlands UK - MiddlesexTW14 OPZ-Grande Bretagne.

-Evènements post-clôture:

La crise du COVID 19 va à l'évidence impacter le commerce international et par voie de conséquence, l'activité de A.HARTRODT France SASU.

Ce faisant, la Direction souligne les risques financiers éventuels résultant des circonstances exceptionnelles auxquelles l'entreprise est confrontée.

Dès lors, A.HARTRODT France SASU a d'ores et déjà pris des mesures pour assurer la continuité de son activité en exploitant aux mieux les aides gouvernementales déployées:

- Maintien de la fermeture du bureau de Rosny
- Négociation d'un échelonnement des dettes sociales et fiscales
- Appel au chômage partiel

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 600			20 600
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 356			18 356
Immobilisations incorporelles	38 956			38 956
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 676			14 676
- Matériel de transport	71 872	53 323	38 214	86 982
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 961			110 961
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	197 509	53 323	38 214	212 618
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 350	70		13 420
Immobilisations financières	13 350	70		13 420
ACTIF IMMOBILISE	249 815	53 393	38 214	264 994

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		53 323	70	53 393
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		53 323	70	53 393
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		38 214		38 214
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		38 214		38 214

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	20 600
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	20 600

Le fonds commercial n'a pas de durée limitée. Les tests effectués sur la valorisation ne remettent pas en cause la valeur du fonds inscrite au bilan.

 Notes sur le bilan
Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 426	3 465		14 891
Immobilisations incorporelles	11 426	3 465		14 891
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 737	1 735		9 471
- Matériel de transport	58 640	12 119	38 214	32 546
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	107 148	2 492		109 640
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	173 525	16 346	38 214	151 657
ACTIF IMMOBILISE	184 951	19 811	38 214	166 548

Notes sur le bilan
Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 866 867 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 420		13 420
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 734 040	1 734 040	
Autres	94 858	94 858	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	24 548	24 548	
Total	1 866 867	1 853 446	13 420
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	42 411
Total	42 411

Notes sur le bilan
Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	106 135	5 059		111 194
Total	106 135	5 059		111 194
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		5 059		
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres
Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 438 379 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	360	360		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 266 772	1 266 772		
Dettes fiscales et sociales	143 141	143 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28 107	28 107		
Produits constatés d'avance				
Total	1 438 379	1 438 379		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Notes sur le bilan
Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.N.P	353
ELECTRICITE - EAU	150
LOCATIONS	2 625
ENTRETIEN REPARATIONS	415
HONORAIRES	20 600
TRANSPORTS	11 055
FRAIS P&T	1 181
BANQUES INTERETS COURUS	360
CONGES A PAYER	58 034
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	21 678
FORMATION CONTINUE	1 329
T.V.S	2 019
Total	119 800

Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATIONS	14 726		
ENTRETIENS REPARATIONS	2 172		
ASSURANCES	822		
DOCUMENTATION GENERALE	609		
FRAIS P&T	3 594		
FRAIS MARITIMES CCA	2 625		
Total	24 548		

 Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	212 487
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Fiscales et douanes	30 000
Avals et cautions divers	6 000
Autres engagements donnés	36 000
Total	248 487
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations
Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Avals et cautions (BNP PARIBAS)	36 000
Autres engagements reçus	36 000
Total	36 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements en matière de retraite s'élèvent à 212 487 €.

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Avenue Général de Gaulle

Centre d'Activités de Rosny II

93110 ROSNY SOUS BOIS

440 606 606 RCS BOBIGNY

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 AVRIL 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION :

Proposition d'affectation du résultat :

L'associée unique décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice, s'élevant à 93.134,37 €, de la manière suivante :

- au compte « autres réserves », la somme de 48.219,38 €,
- et le solde au compte « report à nouveau », soit la somme de 44.914,99 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

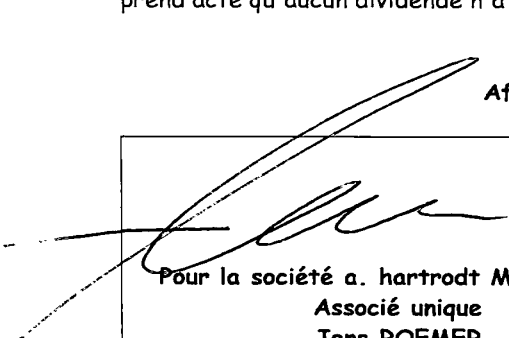
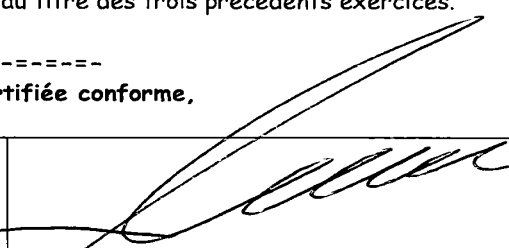
Affectation du résultat votée et adoptée :

L'associée unique décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice, s'élevant à 93.134,37 €, de la manière suivante :

- au compte « autres réserves », la somme de 48.219,38 €,
- et le solde au compte « report à nouveau », soit la somme de 44.914,99 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation certifiée conforme,

 Pour la société a. hartrodt Midlands UK Associé unique Jens ROEMER	 Jens ROEMER Président
---	--

